



## Information réglementée

Issy-les-Moulineaux, le 15 avril 2020

### MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 2020

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le **7 mai 2020** à 10h (heure de Paris), exceptionnellement **à huis clos (sans présence physique des actionnaires,** conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020) au siège social d'Edenred.

Au vu du contexte évolutif actuel lié à la pandémie de Coronavirus (Covid-19) et conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face au Covid-19 et l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales, les actionnaires devront utiliser les moyens mis à leur disposition par Edenred pour **participer préalablement à distance** à cette Assemblée générale – à savoir :

- en votant par Internet ;
- en votant par voie postale ; ou
- en donnant pouvoir.

À cet égard, les modalités détaillées de participation préalable à distance figurent notamment dans l'avis de réunion et dans la brochure de convocation et seront précisées dans l'avis de convocation. Etant susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs sanitaires, législatifs et réglementaires, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique du site Internet d'Edenred dédiée à l'Assemblée générale (<https://www.edenred.com/fr/investisseurs-actionnaires/le-fonctionnement-de-lassemblee-generale>).

L'ordre du jour et les projets de résolution figurent dans l'avis de réunion n° 2000688 paru au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) n° 40 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et l'avis rectificatif n° 2000872 paru au BALO n° 44 du 10 avril 2020. L'avis de convocation sera publié au BALO et aux Petites Affiches (Journal d'Annonces Légales) le 20 avril 2020.

Ces avis, la brochure de convocation, le Document d'enregistrement universel 2019 et les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont dès à présent ou seront mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet d'Edenred (<https://www.edenred.com/fr/investisseurs-actionnaires/le-fonctionnement-de-lassemblee-generale>). Les documents relatifs à l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions législatives et réglementaires.

Les actionnaires seront informés, dès que possible dans la rubrique du site Internet d'Edenred dédiée à l'Assemblée générale, de l'identité et de la qualité des scrutateurs de l'Assemblée, qui sera présidée comme habituellement par le Président-directeur général.

Il est par ailleurs précisé que l'Assemblée générale fera l'objet d'une retransmission en différé sur le site Internet d'Edenred.

**Tous les documents préparatoires à cette Assemblée générale sont disponibles sur [edenred.com](https://edenred.com) rubrique Investisseurs/Actionnaires ou directement en cliquant [ici](#).**